

Marguerite Malaure, fille Languedocienne, dont l'état était de servir, perdit ses père et mère peu après sa naissance. Un curé eut soin de son baptême et de son éducation ; puis elle entra au service d'une dame à Toulouse. Il lui était arrivé dans son enfance un accident qui lui causa un déplacement que les médecins nomment *prolapsus uteri*, qu'elle avait toujours pris pour la conformation naturelle de son sexe, s'imaginant que toutes les femmes étaient de même.

En 1686 âgée de vingt ans, étant tombée malade, sa maîtresse la fit porter à l'Hôtel-Dieu de Toulouse. Le médecin ayant aperçu cette conformation, et n'ayant jamais vu pareilles choses, la prit pour un hermaphrodite et la déclara telle hautement. Elle fut donc réputée hermaphrodite sans difficulté, et le bruit s'en répandit de façon que les vicaires généraux lui ordonnèrent de porter dorénavant un habit d'homme, ce qui fut appuyé par l'ordonnance des capitouls, apparemment que le sexe masculin paraissait réel.

Tout cela la fit sortir de Toulouse. Elle alla à Bordeaux, où ayant repris ses habits de fille, elle se mit en condition, chez une dame. Malheureusement pour elle, un homme de la connaissance de sa maîtresse, qui l'avait vue à Toulouse, la reconnut. Il conta son histoire à sa nouvelle maîtresse, et elle fut congédiée. Ne sachant que devenir, elle se hasarda à rentrer dans Toulouse. Aussitôt qu'elle y fut reconnue, elle fut arrêtée et mise en prison, on ne l'en fit sortir qu'en lui défendant de nouveau l'habit de fille, sous peine du fouet.

Cette pauvre fille, n'ayant aucun métier, et bientôt connue partout pour hermaphrodite, ne pouvait entrer en aucune condition. Elle errait de ville en ville, et ne subsistait que de charités. Enfin étant venue à Paris, pour y consulter ce qu'il y avait de plus habile, Helvetius reconnut le déplacement, et Sauviard, chirurgien de l'hôtel-Dieu, rétablie parfaitement ce qui croit déplacé. Elle n'osait cependant retourner à Toulouse, parce que l'ordonnance des Capitouls, qui s'exécute toujours par provision, malgré tout appel, l'obligerait d'y reparaître en habit d'homme.

Il ne fut trouvé d'autre moyen pour elle, que de présenter sa requête au Roi, dans laquelle, après avoir exposé tout ce qui vient d'être dit, elle demande qu'il plaise à Sa Majesté de casser l'ordonnance des Capitouls, de laquelle elle appelait à Sa dite Majesté. Le Roi nomma des commissaires, avec pouvoir de juger pleinement la question, ce fut deux médecins et deux chirurgiens, sur le rapport desquels ses conclusions lui furent accordées.